

**DÉCISION DU VICE-PRÉSIDENT
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

COMMISSION PERMANENTE MARDI 19 MARS 2024

Le mardi 19 mars 2024, à 15h00, les membres de la Commission Permanente du CCAS, se sont réunis, à l'ancienne Mairie de Fontaines-sur-Saône, en salle du conseil municipal, sous la Vice-Présidence de M. Gérald WEISTROFF, Vice-Président du CCAS.

Présents : Marie-Colette BESSON, Hervé FONTON, Patrick CUIILLERAT, Roger KOLE, Gérald WEISTROFF, Marie-Claude MAGNARD, Marie-Antoinette RANGUIS

Absents excusés : Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, André LINARI, Thierry POUZOL

Secrétaire de séance : Roger KOLE

DEC_2024-03 : Aide exceptionnelle – Participation aux frais de séjour d'une personne en situation de handicap

Rapporteur : Gérald WEISTROFF

Monsieur Gérald WEISTROFF, vice-président(e) du C.C.A.S, expose aux membres de la commission permanente présents, qu'il a été sollicité par un fontainois, en situation de handicap moteur, pour une participation financière pour un séjour d'été adapté à son handicap.

Le coût total estimé du séjour est de 3 990,55€, il comprend l'hébergement, l'alimentation, les loisirs, le transport, l'adhésion vacances et le salaire des accompagnateurs.

Les ressources de Monsieur étant faibles, il ne peut donc pas financer en totalité son séjour.

Le séjour est prévu du 20 juin 2024 au 01 juillet 2024, au Maroc,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Compte tenu du surcoût financier du séjour de 2 274 € dû au handicap de Monsieur,

DECIDE, d'accorder une participation financière d'un montant de 150 € pour son séjour d'été, cette somme lui sera versée sous présentation d'une facture acquittée de l'organisateur,

PRECISE, que les crédits sont inscrits au budget 2024 du C.C.A.S, chapitre 011 article 6568-63,

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.
Pour extrait conforme,

Gérald WEISTROFF,
Vice-Président du C.C.A.S

